



# Bourse d'études à la mémoire de la consœur Megan Whitfield

**sttp•cupw**

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Date limite pour poser sa candidature : le 19 juillet 2021

## Au sujet de la bourse d'études à la mémoire de la consœur Megan Whitfield :

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a créé une bourse de 5 000 \$ à la mémoire de Megan Whitfield, travailleuse des postes et militante syndicale de longue date, décédée en 2020. La consœur Whitfield a consacré sa vie à améliorer les conditions des travailleuses et travailleurs. Elle a été la première femme noire élue présidente de la section locale de Toronto du STTP, la plus grande section locale du pays. Elle a participé à la lutte contre le racisme au sein du STTP, de la Fédération du travail de l'Ontario et de la coalition des syndicalistes noirs (Coalition of Black Trade Unionists). Partout au pays, le mouvement syndical est plus fort parce que Megan a plaidé en faveur d'un mouvement syndical puissant, inclusif et antiraciste. Cette bourse contribuera à perpétuer son héritage.

## Qui peut poser sa candidature :

La bourse sera remise à un membre en règle du STTP, ou à une personne à sa charge, qui étudie dans un établissement d'enseignement postsecondaire public au Canada durant l'année scolaire 2021-2022. Veuillez remplir le présent formulaire de demande dans son intégralité. Utilisez la liste de contrôle à la page deux pour vous assurer que votre demande est complète.

## Renseignements sur la candidate ou le candidat :

Nom de la candidate ou du candidat :		
Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire :		
Programme d'études :		
Adresse :		
Ville :	Province:	
Code postal :		
Numéro de téléphone :		
Adresse de courriel :		

Les dissertations et les résumés personnels seront examinés et évalués par un arbitre indépendant. Les dissertations ne seront pas retournées aux candidates et candidats. La bourse sera décernée le 30 août 2021. La candidate ou le candidat retenu devra fournir une confirmation de son inscription à un programme d'études dans un établissement d'enseignement postsecondaire (université, collège ou école de métiers) avant que la bourse ne lui soit remise. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la bourse, veuillez communiquer avec JoAnne Louisseize à [jlouisseize@cupw-sttp.org](mailto:jlouisseize@cupw-sttp.org).



# Bourse d'études à la mémoire de la consœur Megan Whitfield

**stt•cupw**

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

## Renseignements sur le membre du STTP :

Nom (il doit s'agir d'un membre en règle du STTP) :	
Numéro de membre :	
Section locale :	
Lien de la candidate ou du candidat avec le membre :	

## Liste de contrôle :

Les documents suivants doivent être soumis en même temps que votre demande et doivent être reçus par le STTP au plus tard le 19 juillet. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

- Le présent formulaire de demande, dûment rempli.
- Une dissertation de 1 500 mots ou une série de photos, une courte vidéo, un poème, un fichier audio ou une œuvre d'art visuel en réponse à la question suivante : « Pourquoi le militantisme des travailleuses et travailleurs et l'engagement syndical sont-ils importants pour apporter des améliorations significatives dans un lieu de travail? »
- Un résumé de vos récentes activités communautaires ou syndicales ou d'autres activités bénévoles qui contribuent à sensibiliser les gens aux questions de santé et de sécurité dans les lieux de travail et dans la collectivité, ou à la santé et à la sécurité environnementales.

## Comment soumettre votre demande (choisissez une des deux options) :

1. Envoyez votre demande par courriel à : [jlouiseize@cupw-sttp.org](mailto:jlouiseize@cupw-sttp.org).
2. Envoyez votre demande par la poste : STTP a/s de JoAnne Louisseize, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.

*Remarque : Pour satisfaire aux critères d'admission et pour que la demande soit traitée à temps, une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire doit être jointe au formulaire de demande dûment rempli avant la date limite indiquée.*

Les demandes soumises sans preuve d'inscription ne seront pas prises en considération. Si les instructions relatives au processus de mise en candidature ne sont pas suivies, la demande sera jugée incomplète.